



REPUBLIQUE DE GUINEE-BISSAU
Unité*Lutte*Progrès



**ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE**

MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL

**BUREAU CENTRAL DE RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
(BCRGAE)**

DEUXIEME RECENSEMENT GENERAL DE L'AGRICULTURE

2022

**METHODOLOGIE GENERALE DU
RECENSEMENT GENERAL DE
L'AGRICULTURE ET DE L'ELEVAGE
(RGAE)**

SOMMAIRE

I.	CONTEXTE GÉNÉRAL	3
1.1.	Généralités	3
1.2.	Contexte sectoriel	3
1.3.	Nécessité et urgence du RGAE en Guinée-Bissau	4
II.	OBJECTIF ET RESULTATS DU RGAE	5
2.1.	Objectif général.....	5
2.2.	Objectifs spécifiques	5
2.3.	Principaux résultats attendus	6
III.	STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DU RGAE	6
3.1.	Recommandations internationales concernant les RGAE	6
3.2.	Approche retenue pour la Guinée-Bissau.....	7
3.3.	La mise en œuvre de l'approche RGAE/Guinée-Bissau	9
3.4.	Sensibilisation	11
3.4.	Contrôle et assurance qualité	13
IV.	CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DU RGAE	14
V.	PROPOSITION D'ORGANNIGRAMME DU BCRGAE ET DES GROUPES DE TRAVAIL.....	14
VI.	RESSOURCES NECESSAIRES.....	16
VII.	CALENDRIER DES ETAPES ESSENTIELLES DE MISE EN ŒUVRE	16
VIII.	LIVRABLES ET RESULTATS DU RGAE.....	17

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

1.1.Généralités

La République de Guinée-Bissau est un pays lusophone d'Afrique de l'ouest avec une superficie de 36 120 km². Il est limité au nord par le Sénégal au sud et à l'est par la Guinée et à l'ouest par l'océan atlantique.

Le découpage administratif de la Guinée-Bissau est constitué de 8 régions divisées et la Ville de Bissau qui est une région autonome/ Les régions sont subdivisées secteurs et le pays en compte 37. Le dernier recensement de la population et de l'habitation (RGPH) remonte de 2009. Selon le RGPH, la population de la Guinée-Bissau est de 1 533 964 habitants. Elle est composée à 40,8 % de personnes de moins de 14 ans, à 56,1 % de 15 à 64 ans et à 3,1 % de 65 ans ou plus. Sa densité de population est de 42 hab./km². L'espérance de vie des hommes est de 46,07 ans et celle des femmes de 49,79 ans.

Du point de vue de son économie, la Guinée est un pays essentiellement agricole. L'agriculture à elle seule occupe 80% de la population active. La principale source de devises est l'exportation de noix de cajou, qui représente 60 % des revenus du pays. La Guinée-Bissau est le 3e producteur de noix de cajou d'Afrique, et le 6e mondial, avec sa production de 120 000 tonnes par an. Le pays possède de nombreuses autres ressources naturelles : bauxite, bois, pétrole, roches phosphatées, etc. Son littoral, très riche en poissons, et le potentiel agricole du pays est énorme, mais sa forêt, par exemple, n'est exploitée que de manière informelle

1.2. Contexte sectoriel

La Guinée-Bissau dispose d'un potentiel agricole immense, et jouit de conditions naturelles particulièrement favorables aux activités agricoles : précipitations en quantités suffisantes, important réseau hydrographique, fertilité des sols, large ensoleillement, façade maritime, l'appartenance à une zone monétaire, etc. L'économie du pays est largement dominée par le secteur agricole et celui de la pêche. L'agriculture est la principale source de revenus et d'emplois en milieu rural.

En dépit de cette importance manifeste du secteur, le système d'informations statistiques agricole est presque inexistant. De plus, les données statistiques lorsqu'elles sont disponibles sont entachées d'une grande incertitude quant à leur fiabilité. La production statistique dans le domaine de l'agriculture, l'élevage, la pêche et la foresterie est caractérisée à l'instar des plusieurs d'autres pays africains par :

- L'inexistence des données structurelles et de l'absence d'une base de sondage récente ;
- La mauvaise intégration, l'inaccessibilité et la faible diffusion des données statistiques existantes avec pour corollaire la faible utilisation de celles-ci ;
- La faiblesse ou l'inexistence des ressources allouées (humaines, matérielles et financières) à la production statistique ;
- Une dépendance de la production statistique des ressources extérieures ;
- Une absence de politique cohérente de production de données statistiques ;
- La non prise en considération dans les enquêtes passées des données sur l'environnement social et économique du secteur (organisation du monde paysan,

encadrement du monde paysan par les acteurs gouvernementaux et non gouvernementaux, accès et offre de services de crédit, commercialisation, accès aux services de base et communautaires, atouts, contraintes et vocations des espaces agricoles et ruraux, etc.).

Dans un tel contexte, les objectifs de la politique de développement rural sont difficiles à atteindre dans la mesure où les différents acteurs y compris le gouvernement n'ont pas la connaissance réelle de la situation du secteur. Considéré comme la base de tout programme réaliste et cohérent de redressement de l'appareil statistique agricole, l'exécution du prochain Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE) contribuera à la réalisation des objectifs nationaux de développement. En Guinée Bissau, la réalisation du deuxième RGAE bénéficie d'un appui de la FAO dans le cadre du Programme de Coopération technique qui permet de faire le point des différentes parties prenantes et finance la réalisation de la phase préparation du RGAE.

1.3. Nécessité et urgence du RGAE en Guinée-Bissau

Le dernier Recensement Général de l'Agriculture a été organisé au pays en 1988. En relation avec le contexte général et sectoriel, le RGAE devient une nécessité permettant de disposer des informations récentes et fiables dans le secteur du développement agricole et rural, corroboré par l'apparition de nouveaux besoins en information pour la planification du développement, notamment dans le domaine de la sécurité alimentaire, la résilience et l'impact des changements climatiques.

Actuellement, le pays manque cruellement des informations statistiques fiables, complètes et à jour nécessaires pour la planification de son secteur rural et pour la formulation des stratégies et politiques et le suivi des réalisations.

En outre, la non prise en compte des données relatives aux activités des femmes rurales ne permet pas de mesurer leur contribution au développement économique et social du pays. Dans le domaine de l'environnement, l'exploitation et la consommation de produits ligneux (bois de chauffe, de bois d'œuvre, de charbon, etc.) et de produits non-ligneux, ne sont pas connues. Les sous-secteurs du maraîchage, l'arboriculture fruitière, de l'horticulture et de la pêche connaissent la même situation. En effet, du fait de l'obsolescence des données de référence et des bases de sondage qui datent de plus de 30 ans, les statistiques estimées et publiées jusqu'à lors sont peu fiables. Les différentes structures chargées de la production des données sur le secteur ont besoin d'un appui consistant pour prendre leur envol et être en mesure de remplir convenablement leurs principales missions.

Il est évident que les objectifs de la politique de développement rural ne peuvent être atteints que dans la mesure où les pouvoirs publics ont une connaissance réelle, d'une part de la structure de l'agriculture et de l'élevage à travers la réalisation d'un recensement, et d'autre part de son évolution à travers un système national intégré performant de collecte, de traitement, d'analyse et de publication des données statistiques sur les secteurs de l'agriculture, l'élevage et la pêche. Considéré comme la base de tout programme réaliste et cohérent de redressement de l'appareil statistique agricole bissau-guinéen, l'exécution du prochain Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage contribuera à la réalisation des objectifs nationaux de développement. Le RGAE est aussi l'occasion d'une réflexion institutionnelle sur la répartition des tâches entre les institutions et les services, le financement des dispositifs statistiques,

l'optimisation des ressources et l'articulation entre les données structurelles et les données des enquêtes sur la production agropastorale et sur l'évolution du secteur et de l'espace rural.

C'est avec l'objectif d'apporter des solutions durables à ces problèmes que le Gouvernement de la Guinée-Bissau s'engage dans la réalisation du RGAE, investigation statistique de grande envergure qui revêt pour lui un caractère prioritaire.

II. OBJECTIF ET RESULTATS DU RGAE

2.1. Objectif général

L'objectif global du RGAE est de mettre à la disposition du Gouvernement et des intervenants du secteur rural des données fiables, pertinentes et suffisamment désagrégées selon le genre afin de répondre aux besoins de planification, de suivi/évaluation des initiatives en faveur du développement des secteurs agropastoral et halieutique. Il s'agit également de permettre au Gouvernement d'avoir une bonne connaissance de la structure de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche puis, de son évolution à travers un système permanent et intégré de collecte et de production de données statistiques agropastorales.

2.2. Objectifs spécifiques

- Produire et mettre à la disposition du Gouvernement et des intervenants du secteur rural, des informations statistiques structurelles fiables, pertinentes et suffisamment désagrégées sur toutes les exploitations agropastorales et leur environnement ;
- Améliorer la production et la diffusion des statistiques agricoles pour répondre aux besoins en données pour le pilotage et/ou le suivi des projets et initiatives en faveur du développement de l'ensemble du secteur rural ;
- Comprendre les composantes du secteur rural, la structure de l'agriculture et servir de base fiable pour l'organisation des enquêtes agricoles permettant d'identifier et d'analyser les contraintes au développement du secteur agricole.
- Contribuer à la mise en place du Système Permanent et Intégré des Statistiques Agropastorale ;
- Constituer un cadre de réflexion institutionnelle sur la répartition des tâches entre les institutions et les services, le financement des dispositifs statistiques, l'optimisation des ressources et l'articulation entre les données structurelles et les données des enquêtes sur la production agropastorale et sur l'évolution du secteur et sur l'espace rural.
- Orienter les décisions en matière de planification agropastorale et de formulation des politiques de sécurité alimentaire, mesurer l'impact de différentes actions pour le développement du secteur rural par la disponibilité des données statistiques alimentaires et agricoles fiables et actuelles. Ceci permettra de suivre l'amélioration des performances du secteur agropastoral bissau-guinéen, et par conséquent l'amélioration des revenus et des conditions de vie des populations.
- Etre au rendez-vous du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture 2020 (PMRA 2020) élaboré par la FAO, et qui préconise, dans le cadre du cycle 2016-2025,

la réalisation du RGAE selon les différentes phases constituant les principaux modules de base.

2.3. Principaux résultats attendus

- Une base de sondage des ménages et des exploitations agro-pastorales ;
- Effectifs des exploitations agropastorales par entités administratives décentralisés ;
- Production, superficies et rendements des principales cultures identifiées ;
- Identification et caractérisation des sites de production agropastorale et piscicole ;
- Patrimoine agropastoral et piscicole ;
- Irrigation et pratique de la jachère ;
- Utilisation des produits phytosanitaire et des engrais ;
- Utilisation de la production ;
- Actualisation de la cartographie des entités de base ;
- Mapping des indicateurs spécifiques du RGA.

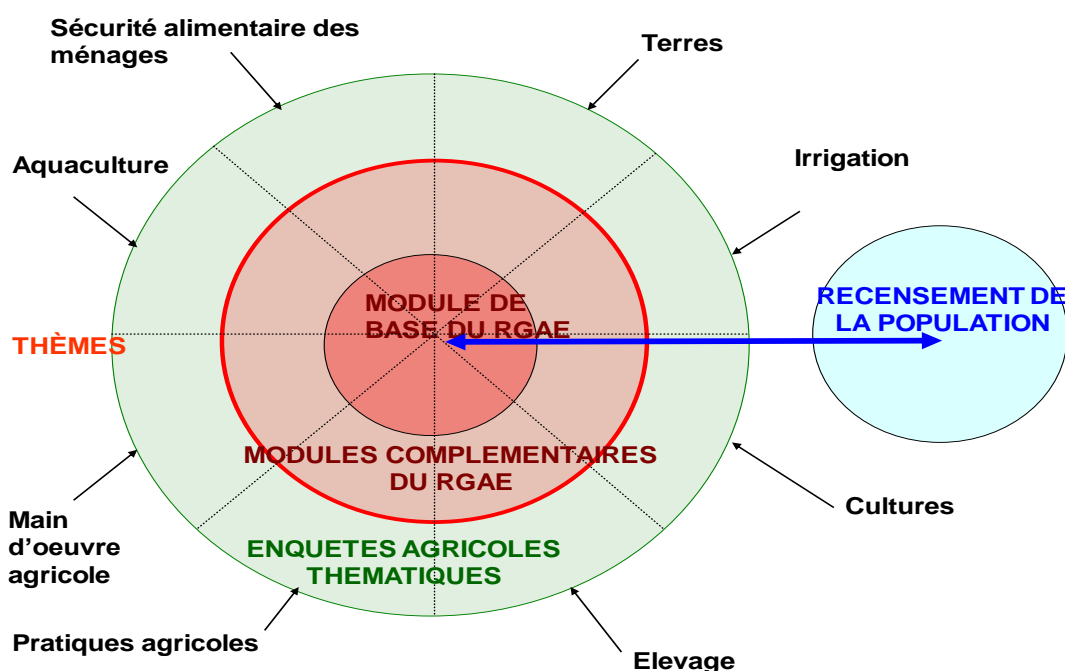
III. STRATEGIES DE MISE EN ŒUVRE DU RGAE

3.1. Recommandations internationales concernant les RGAE

1. Le nouveau Programme Mondial de Recensement de l'Agriculture 2020 (WCA 2020) de la FAO définit 2 approches méthodologiques et 2 nouvelles modalités de réalisation du RGA à adapter aux conditions spécifiques de chaque pays :

- **Approche classique** où le recensement est réalisé en *une seule opération avec toutes les rubriques de données* collectées soit par dénombrement exhaustif soit par sondage avec un très grand échantillon.
- **Approche modulaire** avec un *module de base par dénombrement exhaustif* immédiatement suivi de *modules complémentaires par sondage* utilisant les données du module de base comme base de sondage

Figure 1. Le système de recensements et d'enquêtes agricoles intégrées

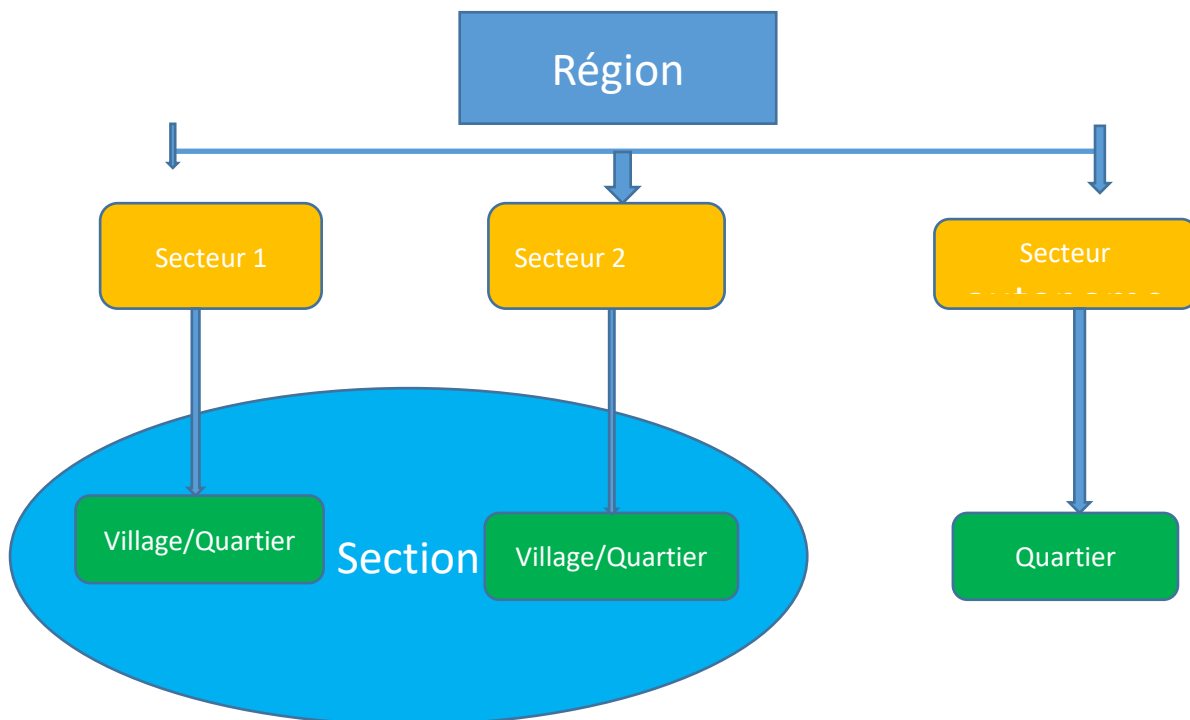


- Modalité du recensement conçu et mis en œuvre comme un **programme intégré de recensements et d'enquêtes agricoles**. Dans cette modalité, *un module de base (qui peut être léger) est mis en œuvre et suivi de modules thématiques* attachés périodiquement à une enquête agricole annuelle sur une période de 10 ans.
- L'utilisation des **fichiers administratifs pour réaliser le recensement**, la *plupart des données nécessaires provenant de ces sources administratives*.

3.2 Approche retenue pour la Guinée-Bissau

Du point méthodologie, l'idéal serait d'utiliser du fichier des zones de dénombrement issus du recensement général de la population et de l'habitation (RGPH) en cours de préparation. Pour des raisons de calendrier de deux opérations d'envergure nationale, il a été préconisée l'approche modulaire en (02) phases. Elle prend en compte les activités techniques déjà réalisées dans le cadre du RGPH notamment les travaux de cartographie. Le RGAE va utiliser les zones de dénombrement définies par le RGPH en cours d'exécution.

Figure 2. Organisation de la collecte sur le terrain



Suivant la nouvelle approche, la méthodologie du RGAE se présente en résumé comme suit :

RGAE Phase 1 (Phase principale avec les *Modules centraux du RGA*) : Dénombrement exhaustif

- *Module de Base des exploitations agropastorales de type traditionnel (Dénombrement exhaustif) (4 mois)* : Principales données à collecter sur le chef de ménage, la taille du ménage, les activités agricoles et non agricoles du ménage, les actifs agricoles, le nombre de champs/parcelles, la pratique de l'irrigation, la pratique des cultures, l'horticulture et le maraîchage, les équipements agricoles, les effectifs du cheptel, la pratique des élevages spéciaux et l'aviculture, la pratique de la sylviculture et des activités forestières, la pratique de la pêche et l'aquaculture, l'épargne des ménages, la superficie estimée et l'objectif de la production.
- *Module des exploitations agropastorales de type moderne (Dénombrement exhaustif) (2 mois)* : Principales données à collecter sur les caractéristiques de l'exploitation (statut juridique, management, activités principales pratiquées, comptabilité, etc.), Main-d'œuvre, Matériels et équipements, Cheptel et volaille, Superficie et Production des cultures et arbres fruitiers, Forêt et sylviculture (superficie, production et transformation), Pêche et aquaculture.
- *Module Communautaire (Ruralité) (Dénombrement exhaustif) (2 mois)* : Principales données à collecter sur le type de villages, les infrastructures de base (routes, eau et électricité), les infrastructures scolaires, socio-sanitaires, socio-économiques, les réseaux de communication, les ressources naturelles (essences forestières, terres, faune, rivières, fleuve, etc.), les organisations socio-économiques et culturelles, la localisation et l'identification des troupeaux, les sites horticoles et aquacoles, la liste des hameaux et campements, les principales difficultés.

Couverture géographique : Ensemble des zones rurales et péri-urbaines y compris les périphéries rurales des villes chefs-lieux des secteurs. Les centres urbains des 8 capitales des régions et la ville de Bissau sont exclus de la phase 1.

- Mise en place et développement d'un Système Permanent Intégré de Statistiques Agropastorales (SPISA) par la réalisation des modules complémentaire et thématiques du RGAE :
 - *1 Module complémentaire (Agriculture et Elevage) (Dénombrement par sondage) : Enquête sur la production végétale et animale (8 mois) ;*
 - *3 Modules thématiques :*
 - Enquête sur le Maraîchage, Horticulture et Arboriculture fruitière (4 mois)
 - Enquête sur la Pêche et Aquaculture (2 mois)
 - Enquête sur la Forêt, Sylviculture et Environnement (2 mois)
 - *Elaboration des bilans alimentaires*

RGA Phase 2 : (*Modules Complémentaires du RGAE*) : Echantillonnage

- *Module Complémentaire 1 : (Agriculture et Elevage) ; dénombrement par sondage de 4000 à 7000 ménages agricoles, permettant d'avoir des données statistiquement significatives au niveau national, régional et sectoriel : Enquête sur la production végétale et animale (8 mois) ;*

- 3 Modules thématiques :
 - Enquête sur le Maraichage, Horticulture et Arboriculture fruitière (4 mois)
 - Enquête sur la Pêche (4 mois)
 - Enquête sur la Forêt, Sylviculture et Environnement (2 mois)
- Elaboration des bilans alimentaires (1 an)

Couverture géographique : Ensemble des zones rurales et urbaines y compris les centres urbains des 9 capitales régionales et la ville de Bissau (module maraichage).

3.3. La mise en œuvre de l’approche RGAE/Guinée-Bissau

3.2.1. La mise en œuvre de la phase 1

a. Préparation technique

Sur le plan technique, il sera procédé à la compilation des bases de données provenant des principales sources d’information sur la liste des villages, l’INS, le Ministère de l’Intérieur et le Ministère de l’Agriculture et du développement rural. Une première liste de près 4779 villages et quartiers a été établie et répartie au niveau des 38 secteurs. Cette liste devrait être validée en utilisant des informations de terrain et d’autres sources.

Elaboration des questionnaires de différents modules centraux : Communautaire, ménages agricoles et entreprises agricoles.

Pour la préparation des documents techniques, des ateliers résidentiels de travail sont prévus ainsi que des ateliers de validation et finalisation des documents techniques.

Un recensement pilote est également prévu pour tester les documents techniques, la logistique et l’organisation du travail sur le terrain. Les résultats du RGAE pilote doivent permettre de réviser et finaliser les documents techniques et de réajuster le dispositif et l’organisation du travail sur le terrain.

b. Mutualisation des moyens du RGAE

La nouvelle approche prend en compte les importants acquis du RGPH sur le plan technique, logistique et en ressources humaines ainsi que les leçons apprises. L’équipe du RGAE travaille en étroite collaboration avec celle du RGPH. A l’issue du RGPH, il est attendu qu’une cartographie des ZD au niveau des secteurs soit disponible avec les coordonnées géographiques des villages. Cette information sera donc très utile lors des opérations sur le terrain afin de réduire les risques d’omissions dans les listes de villages provenant des sources administratives. **Il est prévu également de développer une interface entre le logiciel utilisé pour les enquêtes et les systèmes d’information géographique afin de faciliter l’organisation et le suivi du travail des enquêteurs.**

Une grande partie du matériel du RGPH pourra être mobilisée pour le RGAE, notamment les véhicules, tablettes, téléphones, GPS et accessoires. De même, les motos acquises par le projet dans le cadre du RGPH seront affectées au RGAE.

c. Personnel de terrain et formation

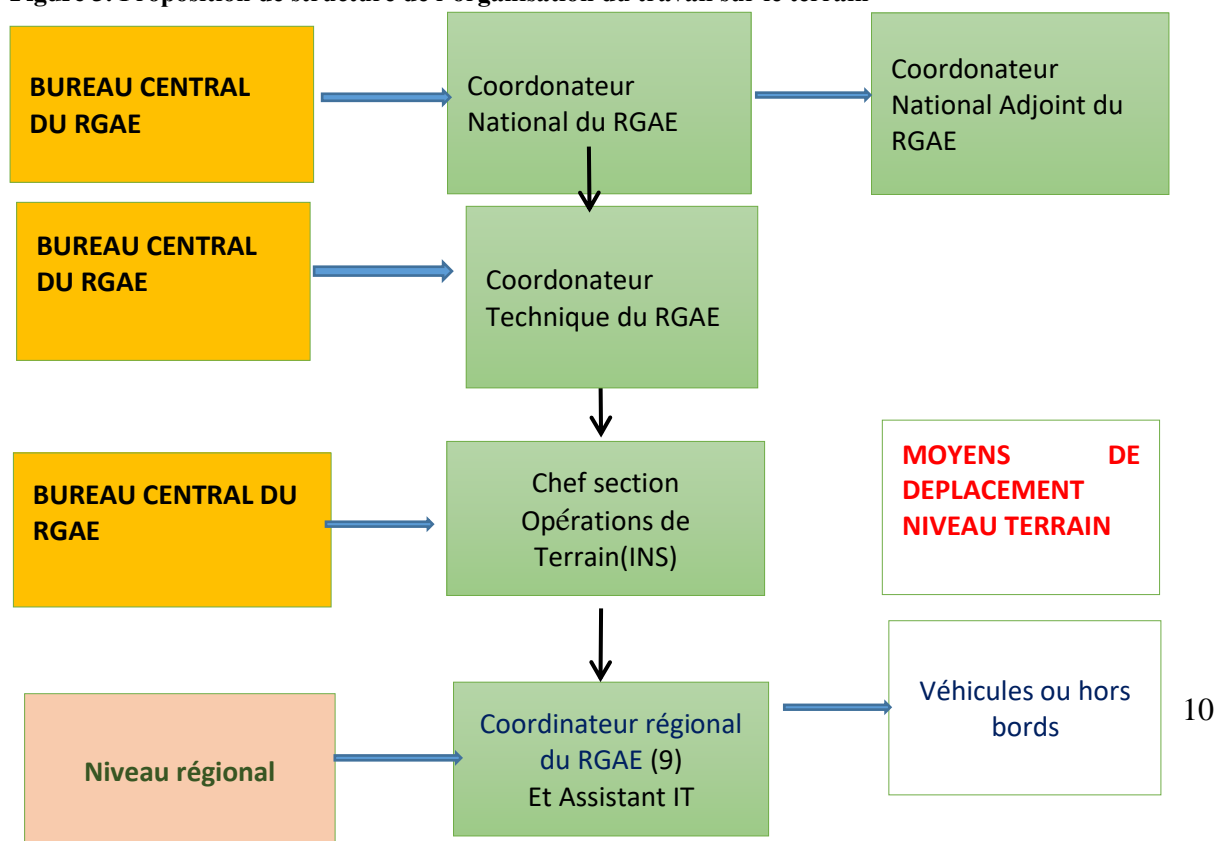
Les estimations budgétaires de la phase 1 prévoient 1000 agents recenseurs, 250 Chefs d'équipe/Contrôleurs et 38 superviseurs sectoriels et 9 coordonnateurs régionaux pour une durée de 4 mois d'enquête sur le terrain. Afin de maintenir ce budget, il est essentiel que la durée de 4 mois fixée pour l'enquête soit scrupuleusement respectée. Il est proposé que la formation du personnel d'enquête soit effectuée « en cascade » avec une formation des formateurs à Bissau, suivie de la formation des superviseurs régionaux dans les chefs-lieux de régions et la formation des agents de terrain (enquêteurs et contrôleurs) dans les secteurs à raison de 2 centres par région en moyenne.

d. Organisation du travail de terrain

Il est proposé de réaliser la collecte dans les villages et quartiers par des équipes composées chacune de 2 binômes de 2 enquêteurs et d'un contrôleur soit au total 5 agents. Ces équipes travailleront sous la direction d'un superviseur sectoriel pour chacun des 38 secteurs. Chaque binôme d'enquêteurs aura la charge de mener la collecte dans 16 villages au cours des 4 mois prévus sur le terrain. Il est essentiel que ce personnel soit recruté localement pour des raisons d'efficacité et de coûts. Il est fortement recommandé que le binôme soit composé d'un agronome du Ministère de l'Agriculture et/ou et d'un agent enquêteur de l'INS dans la mesure du possible. Cela devrait permettre une bonne complémentarité des compétences au sein du binôme et faciliter le travail de terrain. La collecte se fera à l'aide de tablettes (CAPI) et de GPS. Pour leur déplacement, les contrôleurs et superviseurs sectoriels seront dotés de motos.

Un coordonnateur régional et un assistant IT superviseront et assisteront les équipes au niveau de la région. Ils seront dotés des véhicules ou hors bords pour leur déplacement. La structure suivante est proposée pour le travail de terrain :

Figure 3. Proposition de structure de l'organisation du travail sur le terrain



e. *Transfert des données*

Chaque enquêteur étant doté de tablette, les données recueillies seront transmises au contrôleur chaque jour via Bluetooth. Ce dernier procèdera au contrôle et à la transmission des données à l'assistant IT situé au niveau régional via son 4G data et concomitamment au bureau central sur le Dropbox. Tous les agents de terrain, les assistants IT et les coordonnateurs seront aussi dotés de téléphones et de crédits pour faciliter les communications et l'envoi des données.

f. *Traitement, analyse et publication des résultats de la phase 1*

L'utilisation des tablettes et CAPI devrait réduire considérablement les délais de traitement informatique des données en comparaison des méthodes traditionnelles basées sur les questionnaires papier. Cependant, un travail d'apurement des données est nécessaire avant leur tabulation, analyse et la rédaction des rapports. Des ateliers de traitement, analyse, archivage et diffusion sont prévus à cet effet ainsi que des séminaires de diffusion des résultats au niveau national et dans quelques régions.

3.2.2. La mise en œuvre de la phase 2

La phase 2 sera organisée sur le même modèle que la phase 1 mais elle portera sur un échantillon :

L'enquête production végétale et animale (Module 1) portera sur un large échantillon permettant de produire des données statistiquement significatives aux niveaux national, régional et sectoriel. Elle permettra de donner, pour la première fois depuis des décennies, une estimation de la production nationale basée sur des enquêtes sur le terrain. L'enquête mobilisera 150 enquêteurs et 30 contrôleurs pour une durée de 8 mois afin de couvrir les différentes saisons agricoles. Ce personnel sera choisi parmi les agents les plus performants de la Phase 1. La supervision au niveau régional sera assurée par les coordonnateurs régionaux qui seront dotés de véhicules. Ils seront appuyés par les assistants IT pour accompagner les équipes.

La formation des agents pour la phase 2 sera organisée sur le même modèle que la phase 1 et des ateliers techniques préparatoires seront organisés. Une opération pilote est prévue pour tester les documents techniques et la logistique. Des ateliers de traitement, analyse, archivage et diffusion sont également prévus à la fin de la phase 2.

Des consultants spécialisés en sondage et en enquête agricole appuieront la conception et la mise en œuvre de ces modules complémentaires. Leurs rapports techniques permettront de fournir plus de détails sur la mise en œuvre de la phase 2.

3.4 Sensibilisation

La qualité des résultats d'un recensement est largement tributaire à l'adhésion des populations. Pour obtenir cette collaboration et cette adhésion des parties prenantes, il y aura lieu de déployer une importante activité de sensibilisation et de mobilisation sociale. A ce titre, le plan de sensibilisation présentera les actions à mener auprès des principaux intervenants ci-après :

(i) les autorités administratives, (ii) les autorités politiques, (iii) les autorités traditionnelles et auxiliaires d'administration, (iv) les autorités religieuses, (v) les responsables des associations et des ONG, et (vi) les médias.

Ainsi, des programmes d'installation des comités locaux et des descentes sur le terrain des autorités administratives locales seront arrêtés et exécutés sur toute l'étendue du territoire national. Tous les comités régionaux seront installés un mois avant la collecte proprement dite.

Au niveau régional, il sera présidé par le Gouverneur et son secrétariat déterminé pas le décret du Premier Ministre. Le Comité régional du RGAE assurera au niveau de la région et conformément aux orientations générales arrêtées par le Comité National de Pilotage (CNP) du RGAE, la coordination des services et organismes qui concourent aux opérations du Recensement dans la région. Il sera en outre chargé de la sensibilisation et de l'information de la population sur les objectifs et le déroulement du recensement.

Tandis qu'au niveau sectoriel, il sera présidé par l'Administrateur du secteur et son secrétariat sera assuré par le Délégué du Ministère de l'agriculture. Le Comité régional du RGAE assurera au niveau du secteur et conformément aux orientations générales arrêtées par le Comité National de Pilotage (CNP) du RGAE, la coordination des services et organismes qui concourent aux opérations du Recensement dans le secteur.

Il sera en outre chargé de la sensibilisation et de l'information de la population sur les objectifs et le déroulement du recensement.

A cet effet, la Coordination Nationale signera des accords de collaboration avec des médias (presse écrite, radio, télévision).

La campagne de sensibilisation sera appuyée sur plusieurs techniques et supports de communication dont : (i) les Médias, les Radio Communautaires, quelques presses écrites ayant une audience importante ; (ii) les plaquettes et affiches (dépliants grandes affiches extra larges, Affiches moyennes « A2 et A1 », Banderoles ; (iii) Gadgets (Gilets, Casquettes, T-shirts, Sacs à main, Stylos, Blocs note, Porte clé et macarons).

Selon les cas, plusieurs outils et moyens pourraient être utilisés au niveau national tels que : (i) les débats télévisés ou radio diffusés, (ii) les points de presse, (iii) les émissions interactives à la radio, (iv) insertion des annonces dans la presse écrite, (v) les affichages dans les Ministères et dans certains espaces publics.

Au niveau local on aura : (i) les interviews dans les radios communautaires, (ii) intervention dans les antennes locales radios, (iii) les causeries communautaires, (iv) l'affichage public et les interventions ponctuelles dans les lieux de culte, (v) des marchés et des écoles.

Il convient de signaler qu'un plan de communication doit être élaboré pour le RGAE. Il appartient à la Coordination Nationale, en collaboration avec les Cellules de communication des Ministères intéressés, de le mettre en œuvre.

3.4 Contrôle et assurance qualité

La qualité des données statistiques se résume en six (06) critères bien déterminés. Il s'agit de *la pertinence, de la précision, de l'actualité et de la ponctualité, de l'accessibilité et de la clarté, de la comparabilité et enfin de la cohérence*. La qualité des données étant la première préoccupation du RGAE, toutes les mesures nécessaires en matière de contrôle et d'assurance qualité doivent être prises depuis la conception jusqu'à la publication des résultats. Ainsi, le contrôle-qualité sera effectif :

(1) au moment de la mise en place ; (2) durant les travaux préparatoires ; durant la réalisation de la cartographie ; (3) durant le dénombrement exhaustif des exploitations agropastorales ; (4) durant l'enquête complémentaire ; et (5) pendant la phase de publication et diffusion des résultats.

3.5.1. Contrôle qualité durant les travaux préparatoires

Pour chaque activité, l'on s'assurera que tous les travaux sont accomplis avec succès et que des documents de qualité ont été produits et mis à disposition. Tous les contrôles aux différentes étapes devront être documentés, les problèmes identifiés, les solutions apportées. Ce contrôle sera particulièrement accentué sur : les manuels des agents, la validation des questionnaires ; le recensement pilote.

3.5.2. Contrôle qualité au moment de la mise en place

Dans la conduite des activités du RGAE, plusieurs étapes du contrôle de qualité seront effectuées. Dès le début de l'exécution du projet, les cadres de la coordination Nationale suivront des formations pour acquérir des capacités en management des recensements agricoles. Certaines formations se feront sur place tandis que d'autres nécessiteront un déplacement à l'étranger. Un appui technique permanent et des missions d'appui technique temporaire à chaque étape du processus permettront d'assurer le contrôle de qualité.

3.5.3. Contrôle qualité de la liste des villages des entités administratives

Afin d'assurer la qualité des résultats des listes de villages, un test sur le terrain est un des préalables. Les résultats seront évalués et sur le terrain pour permettre de procéder par la suite à une révision du document élaboré.

3.5.4. Contrôle qualité durant le dénombrement exhaustif des exploitations agropastorales

Pour faciliter la supervision du dénombrement, il sera établi des zones de supervision et des zones de contrôle. Les zones de supervision seront placées sous la responsabilité des superviseurs techniques. Avec la nouvelle approche de collecte de données (utilisation des tablettes), le travail des superviseurs de terrain sera redéfini pour se focaliser sur l'édition des données pour des analyses indicatives sur la qualité du travail accompli par les agents recenseurs et la prise des mesures correctives requises.

3.5.5. Assurance qualité

L'assurance de la qualité comprend toutes les activités qui visent à obtenir la qualité. Le but de l'assurance de la qualité est d'empêcher, de réduire ou de limiter l'occurrence d'erreurs dans le RGAE pour obtenir les résultats voulus la première fois. La stratégie générale d'assurance de la qualité aux fins du contrôle des erreurs sera de prévoir les problèmes avant qu'ils ne se posent, et prendre les mesures pour les empêcher ou les minimiser, idéalement aux étapes de la planification et de la conception du RGAE.

Ainsi, l'assurance de la qualité va essentiellement reposer sur : (1) l'élaboration d'une planification intensive ; (2) la réalisation d'un recensement pilote ; (3) la formation des personnels de terrain ;(4) l'organisation des séances d'information ; (5) l'amélioration la base de sondage (Zone de Dénombrement) ; (6) le plan d'échantillonnage ; (7) l'amélioration de la conception du questionnaire ;(8) la modification de la méthode de collecte de données, (9) le suivi-évaluation des activités de routine, (10) la formulation des procédures de traitement et d'exploitation plus claires, (11) des tests approfondis de tout le dispositif d'exécution avant sa mise en œuvre à l'échelle nationale.

IV. CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DU RGAE

Le RGAE étant une opération d'envergure nationale comme le RGPH, il sera prescrit à travers un décret Présidentiel pris en conseil des ministres qui précisera le caractère essentiellement national de son financement. Les modalités de sa mise en œuvre seront définies par un Décret du Premier Ministre.

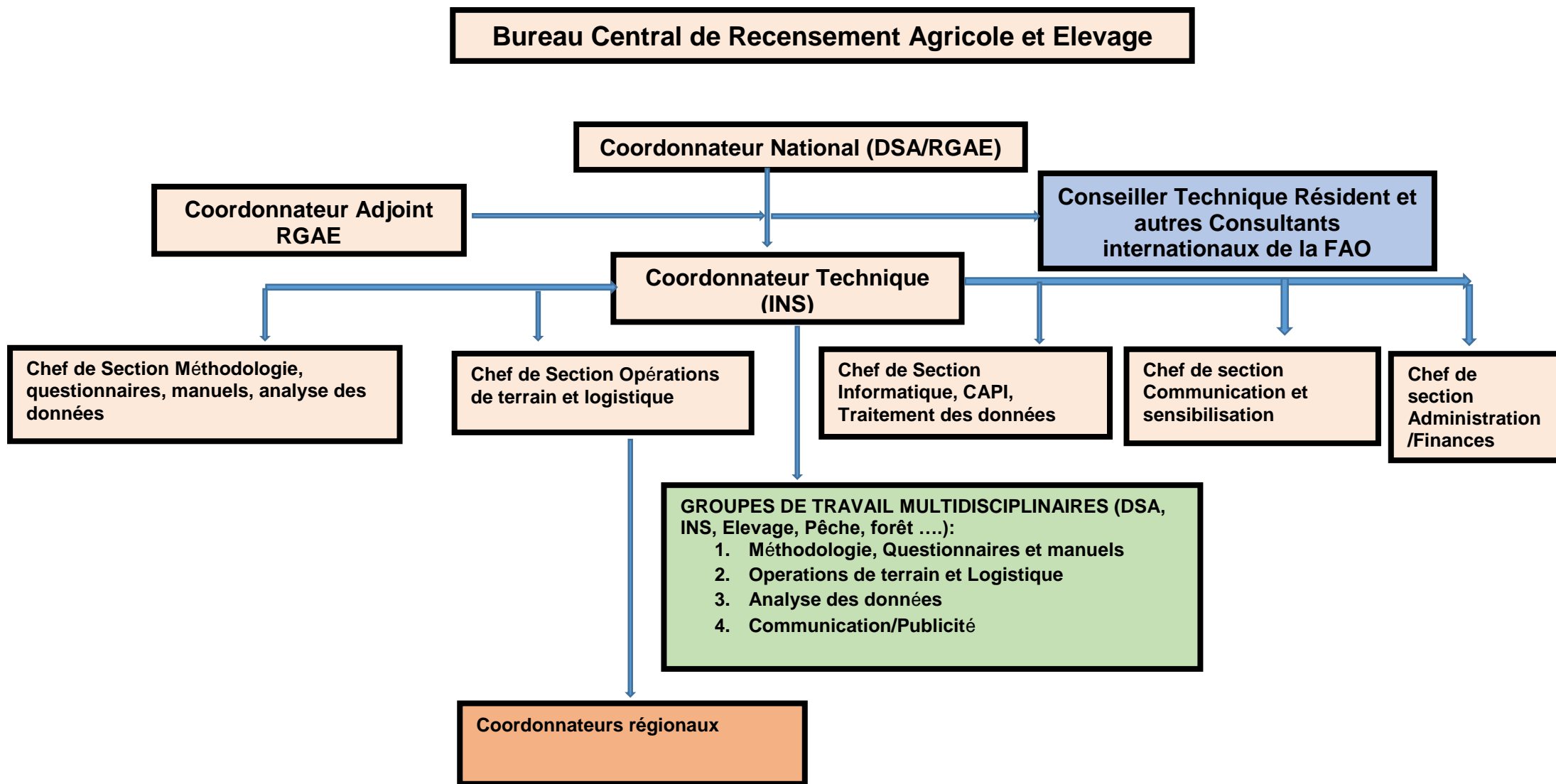
Ce Décret définira les principaux Organes du RGAE (Comité Nationale de Pilotage, Comité Technique, Bureau Central et équivalents au niveau régional). Il précisera leurs attributions et composition ainsi que leur fonctionnement. Des arrêtés ministériels ou interministériels pertinents pourront compléter ce dispositif légal.

V. PROPOSITION D'ORGANNIGRAMME DU BCRGAE ET DES GROUPES DE TRAVAIL

Le Bureau Central du RGAE sera la cheville ouvrière de la mise en œuvre du RGAE. Compte tenu du caractère décentralisé du système statistique national de la Guinée-Bissau, la responsabilité du RGAE incombera principalement au Ministère de l'Agriculture et du développement rural appuyé par l'Institut national de la statistique (INS).

Ce Ministère abrite la Direction des Statistiques Agricoles (DSA) qui sera l'hôte du BCRGA. Cependant, une distinction devra être faite entre le BCRGA (organe temporaire) et le DSA. Pour être fonctionnel et opérationnel, le BCRGA devra disposer d'une large autonomie et de structures et ressources propres lui permettant de mener à bien le RGAE dans les délais prescrits. Le BCRGA devra être doté d'un bâtiment fonctionnel et de cadres qualifiés et compétents qui pourront être choisis parmi les cadres de la DSA, de l'INS ou d'autres ministères. Le BCRGA pourra s'appuyer sur des Groupes de Travail Thématiques en fonction des besoins. Les membres de ces groupes devront être des experts dans les différents sujets concernés. Le projet d'organigramme ci-dessous est proposé pour discussion :

PROPOSITION D'ORGANIGRAMME DU BCRGAE



VI. RESSOURCES NECESSAIRES

Le RGAE est une opération statistique de très grande ampleur et nécessite la mobilisation de moyens adéquats pour sa bonne exécution.

Locaux de travail : afin de sécuriser l'important matériel et équipement et offrir aux cadres des bureaux fonctionnels, il est essentiel de doter le BCRGAE d'un bâtiment correctement équipé à la hauteur de l'opération.

Il est prévu dans le budget une contribution pour l'aménagement du bâtiment et sa dotation d'équipement de travail minimum pour les agents du BCRGAE. Il est recommandé que l'Etat complète cette contribution en prenant en charge d'autres fournitures et équipements complémentaires.

Ressources humaines : afin de renforcer les capacités techniques et opérationnelles du BCRGAE, il est proposé l'affectation pour la durée du RGAE de 2 à 4 jeunes statisticiens et informaticiens.

Moyen de transport et autres frais pour le bon fonctionnement du BCRGAE : afin d'améliorer la productivité des agents du BCRGA, il est recommandé que l'Etat prenne des dispositions permettant le transport des agents et la prise en charge d'autres frais.

Budget du RGAE (détails dans les fichiers sur le budget) : Le budget total du RGA (Phase 1 et 2 pour une durée de 42 mois) est estimé à : 10.460.875 USD qui correspond à 5.753.481.250 FCFA. Ce budget comprend : (ce budget est à titre indicatif, la coordination nationale proposera un budget plus inclusif la prise en compte des modifications sur les effectifs des agents et la durée de certaines activités et du coût de la stratégie de communication).

VII. CALENDRIER DES ETAPES ESSENTIELLES DE MISE EN ŒUVRE

Le Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE) sera conduit, selon l'approche modulaire du Programme Mondial du Recensement de l'Agriculture 2020 de la FAO, en quatre (4) phases :

- Phase préparatoire (septembre 2019 – décembre 2021) : Appui préparatoire au Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage (RGAE) (sur un financement de la FAO dans le cadre de son Programme de Coopération Technique - Projet TCP/GBS/3701/CI)
- Phase I (janvier - décembre 2022) : Réalisation des modules centraux du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Elevage RGAE (Dénombrement exhaustif):
 - *Module de Base des exploitations agropastorales de type traditionnel (4 mois).*
 - *Module Communautaire (Ruralité) (2 mois).*
 - *Module des exploitations agropastorales de type moderne (2 mois).*

- Phase II (octobre 2022 - décembre 2023) (Dénombrement par sondage):
 - Réalisation du module complémentaire (Enquête sur la production végétale et animale) pour la collecte pendant 8 mois sur un échantillon de données structurelles détaillées sur les exploitations traditionnelles couvrant les activités de production végétale et animale.
 - Réalisation du module thématique (Enquête sur le Maraichage, Horticulture et Arboriculture fruitière 4 mois).
- Phase II(suite) (Janvier 2024 - Juin 2025) (Dénombrement par sondage):
 - Réalisation des enquêtes de deux modules thématiques (Enquête sur la Pêche et Aquaculture 2 mois ; Enquête sur la Forêt, Sylviculture et Environnement 2 mois).
 - Elaboration des bilans alimentaires

VIII. LIVRABLES ET RESULTATS DU RGAE

Les principales publications prévues pour l'ensemble des modules du Recensement Général de l'Agriculture et de l'Élevage (RGAE) sont présentées comme suit :

☐ Modules Centraux du RGA :

- Volume I 'Rapport Technique sur le RGAE'
- Volume II 'Tableaux statistiques sur le Module Communautaire du RGAE'
- Volume III 'Rapport sur les principaux résultats du RGA : Module Communautaire'
- Dépliant sur les principaux résultats du Module Communautaire du RGAE
- Volume IV 'Tableaux statistiques sur le Module de Base des exploitations agricoles de type familiale du RGA'
- Volume V 'Rapport sur les principaux résultats du RGAE : Module de Base des exploitations agricoles de type familiale'
- Dépliant sur les principaux résultats du Module de Base des exploitations agricoles de type familiale du RGA
- Volume VI 'Tableaux statistiques sur le Module des exploitations modernes du RGAE'
- Volume VII 'Rapport sur les principaux résultats du Module des Grandes Exploitations du RGAE'
- Dépliant sur les principaux résultats du Module des exploitations modernes du RGAE
- USB ou/et CD-ROM contenant l'ensemble des résultats des modules centraux du RGAE

☐ Module Complémentaire du RGAE:

- Volume VIII 'Rapport sur les principaux résultats du Module complémentaire sur la production végétale et animale du RGA'
- Dépliant sur les résultats de l'enquête du Module complémentaire sur la production végétale et animale

☐ Modules Thématiques du RGAE:

- Volume IX 'Rapport sur les principaux résultats du Module thématique (Enquête sur le Maraichage, Horticulture et Arboriculture fruitière)'
- Volume X 'Rapport sur les principaux résultats du Module thématique (Enquête sur la Pêche)'
- Volume XI 'Rapport sur les principaux résultats du Module thématique (Enquête sur la Forêt, Sylviculture et Environnement)'
- Dépliant sur les résultats des enquêtes des modules thématiques (Enquête sur le Maraichage, Horticulture et Arboriculture fruitière ; Enquête sur la Pêche ; Enquête sur la Forêt, Sylviculture et Environnement)

ANNEXE

Annexe 1. Questionnaire ménage module de base

Annexe 2. Questionnaire module communautaire

Annexe 3. Questionnaire module exploitation moderne

Annexe 4. Fiches de dénombrement